



Arrêté ministériel du 27 septembre 2017 portant nomination du bureau exécutif du Comité pour la mémoire de la Deuxième Guerre mondiale.

*Le Premier ministre,
Ministre d'État,*

Vu la loi du 21 juin 2016 portant création d'un Comité pour la mémoire de la Deuxième Guerre mondiale ;
Vu l'article 1 du règlement grand-ducal du 5 juillet 2016 relatif au Comité pour la mémoire de la Deuxième Guerre mondiale ;
Sur proposition du bureau exécutif du Comité pour la mémoire de la Deuxième Guerre mondiale ;

Arrête :

Art. 1^{er}.

L'arrêté ministériel du 25 novembre 2016 portant nomination des président et vice-présidents du Comité pour la mémoire de la Deuxième Guerre mondiale est abrogé avec effet au 15 octobre 2017.

Art. 2.

Monsieur Laurent Moyse, prendra la succession du Président Monsieur Albert Hansen, avec effet au 16 octobre 2017.

Art. 3.

Monsieur Joseph Lorent et Monsieur Albert Hansen sont nommés vice-présidents du Comité pour la mémoire de la Deuxième Guerre mondiale, à compter du même jour.

Art. 4.

Le mandat des président et vice-présidents expire le 25 septembre 2018.

Art. 5.

Une expédition du présent arrêté est adressée aux intéressés pour leur servir de titre, à l'Administration du Personnel de l'État et à la Cour des Comptes pour information.

Luxembourg, le 27 septembre 2017.

*Le Premier ministre,
Ministre d'État,
Xavier BETTEL*





Arrêté grand-ducal pris en vertu de la loi du 11-21 germinal an XI relative aux prénoms et changements de noms, telle que modifiée par la loi du 18 mars 1982 relative aux changements de noms et de prénoms.

Par arrêté grand-ducal du 28 juillet 2017, Madame Julia Petrovna SELYANSKAYA, née le 8 juillet 1987 à Plussa (Russie), de nationalité luxembourgeoise, est autorisée à changer son nom patronymique actuel en celui de « NIKIFOROVA ».

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi susvisée.





Arrêté grand-ducal pris en vertu de la loi du 11-21 germinal an XI relative aux prénoms et changements de noms, telle que modifiée par la loi du 18 mars 1982 relative aux changements de noms et de prénoms.

Par arrêté grand-ducal du 28 juillet 2017, Monsieur Joseph Marco STEIL, né le 1^{er} mai 1946 à Grevenmacher, de nationalité luxembourgeoise, est autorisé à changer ses prénoms actuels en ceux de « Marco Joseph ».

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi susvisée.





Arrêté grand-ducal pris en vertu de la loi du 11-21 germinal an XI relative aux prénoms et changements de noms, telle que modifiée par la loi du 18 mars 1982 relative aux changements de noms et de prénoms.

Par arrêté grand-ducal du 28 juillet 2017, Madame Graziela Giuseppina SANTUARI, née le 19 avril 1956 à Montesover Trento (Italie), de nationalité luxembourgeoise, est autorisée à changer ses prénoms actuels en ceux de « Graziella Giuseppina ».

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi susvisée.





Arrêté grand-ducal pris en vertu de la loi du 11-21 germinal an XI relative aux prénoms et changements de noms, telle que modifiée par la loi du 18 mars 1982 relative aux changements de noms et de prénoms.

Par arrêté grand-ducal du 28 juillet 2007, Madame Alice FRITSCH, née le 25 août 1945 à Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise, est autorisée à changer son nom patronymique actuel en celui de « HEVER FRITSCH ».

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi susvisée.

